

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 768)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF13

présenté par

M. Berger, Mme Dalloz, M. Juvin, M. Le Fur, M. Liger et M. Ray

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, les députés de la Droite Républicaine propose de supprimer l'instauration d'un nouvel impôt sur le patrimoine. La France détient déjà le record de prélèvements obligatoires de l'OCDE. Si taxer et imposer davantage était une solution, cela ferait longtemps que nos comptes publics seraient à l'équilibre. Comme nous l'avons porté tout au long du débat budgétaire, la priorité pour redresser les finances publiques est de baisser les dépenses.